



COMMUNE DE VILLIERS-SUR-LOIR

Conseil Municipal du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025

Présents : M. PIGOREAU - Mme TAILLARD – Mme MÉRAUD - M. JOSÉ - Mme GOUJON - M. LEFERT – M. SALOU - Mme CANY – Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM - Mme BEAUCHEMIN

Absence excusée : Mme PLEUVRY (Pouvoir à Mme GOUJON) - M. SANDRÉ

Absent : M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de séance du 14 avril 2025

Le compte-rendu du 14 avril 2025 est approuvé

2. Désignation du Secrétaire de séance

Mme MÉRAUD est désignée comme Secrétaire de séance.

3. Urbanisme : D.P.U.

Mme MÉRAUD, Maire-Adjointe en charge de l'urbanisme présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2025 - 0007	07 Rue du Coudray	AA204-220-221
2025 - 0008	17 Rue de la Basse Boissière	AB 299
2025 - 0009	30 Rue de la Gareliere	AE93-94-95-198-199
2025 - 00010	La Boissière	AC 1

Le Conseil Municipal prend acte.

4. Balayage : convention

Monsieur le Maire présente deux propositions de convention de prestations de service : balayage des voiries, transmises par la SARP SOA, agence de Vendôme, 6 rue Nicéphore NIEPCE, 41100 VENDOME, dont les détails sont les suivants :

Nature des travaux	Proposition n°1		Proposition n° 2	
Balayage mécanique de la voirie sur les parties accessibles (passage vert et rouge)	5 passages	2 100,00 € HT	10 passages	4 200,00 € HT
Balayage mécanique de la voirie sur les parties accessibles (passage bleu)	1 passage	60,00 €	2 passages	120,00 €
Gestion de la conformité administrative et réglementaire	126,00€		252,00 €	
	<i>MONTANT HT</i>	2 286,00 €	<i>MONTANT HT</i>	4 572,00 €
	<i>TVA 10 %</i>	228,60 €	<i>TVA 10 %</i>	457,20 €
	<i>MONTANT TTC</i>	2 514,60 €	<i>MONTANT TTC</i>	5 029,20 €

Monsieur SALOU dit qu'il est favorable à la deuxième proposition mais qu'il faut mettre des panneaux interdictions de stationner sur les grands axes du village (avenue du 11 novembre ou avenue du Petit Thouars), pour que le balayage soit le plus efficace possible.

Monsieur ADAM propose au conseil de fixer les dates de passages en amont.

Monsieur le Maire propose fin août, début octobre et fin novembre pour cet automne.

Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition n°1 de la SARP SOA suivant les critères définis ci-dessus.

5. Tirage au sort Cour d'assise 2026

Par courriel en date du 18 mars 2025, le préfet nous a transmis l'arrêté relatif à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2026. 259 jurés sont répartis proportionnellement à la population des communes ou des groupes de communes. La commune de Villiers-sur-Loir doit procéder au tirage au sort du triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription (art 261 du code de procédure pénale). Monsieur le Maire précise donc qu'il convient de tirer au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale.

Les personnes retenues à l'issue du tirage doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2026 conformément aux dispositions de l'article 255 du code de procédure pénale, (nés avant 2003). Les administrés tirés au sort devront avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département.

Il est procédé au tirage au sort par Madame CANY et Madame BLONDEAU, membres présentes la plus âgée et la plus jeune, des trois administrés suivants :

- n° 259 : Madame Isabelle CROSNIER épouse THIERRY

- n° 049 : Monsieur David BEAUDU
- n° 235 : Madame Nathalie CORBIN épouse SALOU

6. Tarifification Artésienne location du foyer ou de la grande salle occasionnellement

Au vu de la demande des associations ou des particuliers, Monsieur le Maire propose au conseil de fixer un tarif demi-journée lorsqu'il y a une location de la salle qui ne dépasse pas 4 heures soit entre 8h et 12h ou entre 14h et 18h. Au-delà de la période de 4 heures, c'est le tarif de la journée qui sera appliqué.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

		Villiersois	Hors commune (dont associations et professionnels)
Grande salle (incluant le foyer) (½ journée)	Hiver	180	300
	Été	126	235
Foyer (½ journée)	Hiver	79	150
	Été	46	120
Espace traiteur	Hiver/été	44	60
Caution			400
Forfait ménage			110
Non-respect consignes			25
Forfait poubelles			25
Perte de badge ou autre clé			55

Le conseil municipal **fixe** les tarifs de la location occasionnelle pour une ½ journée d'occupation et décide d'appliquer ces tarifs uniquement en semaine et hors jours fériés.

7. Alliance pour le Secourisme Scolaire (AP2S) : adhésion

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du président de l'association Alliance pour le Secourisme Scolaire (AP2S). L'association propose d'apprendre les premiers secours aux élèves du primaire, aux agents municipaux, aux cantinières et aux parents des élèves.

L'association demande 200 € par école + 4 € par élève CP/CM2. Les sapeurs-pompiers interviennent déjà dans les écoles.

Madame TAILLARD salue une bonne initiative avec les personnes qui savent transmettre. Elle informe le conseil que l'association a déjà rencontré le personnel enseignant et que les enseignants sont d'accord.

Madame TAILLARD explique que les 4 € sont justifiés par l'achat de mannequin.

Le conseil décide de suspendre la décision en attendant l'avis de Monsieur SANDRÉ lors du prochain conseil avant de recevoir l'association.

8. Réfection voirie plan d'Eau

Monsieur le Maire fait part au conseil de la décision de la CATV d'effectuer les travaux de réfection de voirie sur les zones de stationnement du site du plan d'eau de Villiers. L'entreprise EUROVIA a été retenue pour ce marché.

Monsieur ADAM souhaite que, si les travaux sont effectués, un aménagement d'ensemble entre la voie communale et le parking soit envisagé pour freiner la vitesse.

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'il va demander à la CATV :

- De garder les mêmes couleurs pour distinguer le parking et la voie communale.
- De préciser la superficie exacte recouverte par les travaux
- De réaliser un aménagement d'ensemble pour freiner la vitesse.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de principe du conseil pour demander à l'entreprise EUROVIA un devis sur la base du marché d'entretien de la CATV. Il s'agit de compléter avec le gravillonnage bicouche sur la voie communale.

Le conseil municipal donne son accord pour demander un devis à l'entreprise EUROVIA pour faire les travaux de réfection de voirie.

Monsieur le Maire annonce qu'il va convoquer la commission voirie prochainement pour travailler sur la question des travaux et de l'aménagement de cette voie communale.

9. Motion de protestation : Gare TGV

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de protestation contre la décision de la SNCF de supprimer l'arrêt du train n° 8332.

Considérant la décision unilatérale de la SNCF de supprimer l'arrêt du TGV de 8h46 à la gare de Vendôme-Villiers-sur-Loir, décision motivée par des considérations logistiques et assumée comme une mesure visant à « renforcer la composition des rames » sans augmenter le nombre de places disponibles, malgré une croissance de 18 % du nombre d'abonnés entre 2023 et 2024 ;

Considérant que cette suppression porte atteinte aux intérêts des habitants de la commune, notamment ceux qui déposent leurs enfants à l'école avant de se rendre à Paris, ainsi qu'aux nombreuses entreprises implantées sur notre territoire ;

Considérant que cette décision remet en cause les efforts visant à renforcer l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire et qu'elle va à l'encontre de l'intérêt général et du développement équilibré de notre région ;

Considérant que la pétition signée par 5 500 habitants témoigne de l'attachement de la population à cette desserte stratégique, qui répond également aux besoins des professionnels, notamment de la santé, venant de la Touraine et exerçant sur le vendômois ;

Considérant que l'alternative proposée par la SNCF TGV Atlantique, d'un train en provenance de Bordeaux pour une arrivée à Montparnasse à 10h56, avec un seul arrêt en gare TGV de Vendôme/Villiers-sur-Loir (10h06), ne répond pas au besoin des habitants, des entreprises, des établissements de santé et des collectivités ;

Considérant que nous, représentants des collectivités, acteurs économiques et citoyens, exprimons notre profonde indignation face à cette décision injustifiée, nous appelons à son réexamen immédiat ;

Considérant que nous engageons toutes nos forces pour obtenir, en collaboration avec l'association des usagers du TGV, nos partenaires institutionnels et acteurs économiques, le maintien de cette desserte essentielle ;

Nous demandons à la SNCF TGV Atlantique de maintenir sans condition l'arrêt du TGV de 8 h 46 à Vendôme-Villiers-sur-Loir, pour tenir compte des besoins réels des usagers, du développement économique de notre territoire, et de ne pas décider seule du cadre de vie de milliers de personnes, du futur de nos familles, de l'avenir de nos communes et de notre territoire ;

Le Conseil Municipal, s'oppose à la décision de la SNCF de supprimer le TGV 8332 arrivant de Tours à 8h46 et desservant la gare de Paris-Montparnasse à 9 h 36.

Monsieur ADAM ajoute qu'à ce jour l'association ASUTGV a recueilli déjà plus de 5 600 signatures, il informe le conseil qu'il y a eu une grande conférence de presse le 23 avril, à laquelle assistait l'ensemble des élus y compris le Maire de Villiers sur Loir. Il poursuit en indiquant que la mobilisation continue sur les réseaux sociaux LINKEDIN, FACEBOOK, etc. avec les témoignages des usagers du train qui sera supprimé, sur la répercussion sur leur mode de vie. Parmi les personnes qui seront victimes de cette suppression, il y a entre autres les professionnels de santé, les élèves du lycée agricole,...

C'est une desserte qui remonte à 19 ans. Cette ligne connaît un doublement des abonnements entre 2013 et 2025, la période à laquelle la SNCF a mis en place la grille actuelle. Il termine en rappelant que la motion s'inscrit dans une grande mobilisation lancée depuis quelques semaines. En plus de la mobilisation sur les réseaux sociaux, il y a la question écrite au gouvernement du député Christophe MARION, la mobilisation des entreprises locales, la CCI du Loir-et-Cher, l'Agence d'attractivité du Loir-et-Cher.

10. Informations diverses

• Relevé de décisions

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité le conseil départemental et les entreprises privées pour financer le « mapping ».

• Proposition de Me BRUEL pour les maisons de Monsieur ROBIN

Monsieur le maire informe le conseil du courrier de Me BRUEL concernant l'héritage de Monsieur ROBIN. Les héritiers proposent à la commune d'acheter les maisons et la parcelle pour une somme de 120 000 €. La commune pourrait acquérir ces maisons et les proposer à un bailleur social (3F ou SOLIHA) pour faire les travaux afin d'en faire des logements sociaux. Il propose de réunir la commission urbanisme pour étudier cette proposition.

• Mise à jour du tableau des membres des différentes commissions

Suite à l'installation de Madame BEAUCHEMIN au conseil, Monsieur le Maire lui propose d'intégrer les commissions affaires culturelles et communication.

• Chaudière bois

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a signé le 16 mai 2025, le marché de la construction d'une chaudière bois pour le groupe scolaire. Il partage les chiffres du marché :

Dépenses d'investissement	Montant HT	Partenaires financiers	Montant des financements sollicités	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	52 695,00 €	DDAD	103 900,00 €	20%
Diagnostic amiante	1 610,00 €	ADEME	82 320,00 €	15,85%
Bureau de contrôle	2 995,00 €	FEDER	229 383,00 €	44,15%
Etude géotechnique	4 720,00 €	Autofinancement commune	103 901,00 €	20%
SPS	2 660,00 €			
Travaux	454 824,00 €			

Coût des travaux	519 504,00 €	Total	519 504,00 €	100%
------------------	--------------	-------	--------------	------

- ***Incendie de la maison de Mme HALIX***

Madame TAILLARD commence par remercier Monsieur Charles Antoine COLAS, qui a sauvé vendredi 16 mai 2025 Madame HALIX lors que sa maison a pris feu. Également à Monsieur et Madame MÉSANGE qui l'ont accueillie dans l'attente de la prise en charge par les pompiers. Mme TAILLARD a pu échanger avec l'hôpital où Mme HALIX a été transportée. Monsieur le Maire évoque qu'à la sortie de l'hôpital, elle aura besoin d'un logement. Il va se charger de trouver un logement vacant dans la commune. Madame TAILLARD fait appel au bénévolat pour aider au nettoyage de la maison sinistrée.

- ***Installation entreprise BAUMER***

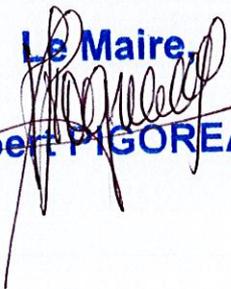
Monsieur SALOU s'étonne que l'entreprise BAUMER ne s'installe plus à Villiers-sur-Loir comme il était prévu mais sur la commune de Vendôme.

- ***Pollution de la voie publique***

Madame MÉSANGE se demande pourquoi, il y a toujours la machine à laver et le four sur le petit chemin qui longe la rue du Coudray. Les propriétaires avaient dit à la mairie que le nécessaire avait été fait, pour leur retrait lors de l'opération d'enlèvement de la ferraille par la cantine.

La séance a été levée à 22 h 10

Date du prochain Conseil Municipal : lundi 23 juin 2025 à 20h

Le Maire

Albert FIGOREAU

